Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_01-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2026

N° 2026/04/08/01

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** (30 jusqu'au point 2) *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *2 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Arnaud BOMPOIL
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ (à partir du point 3)
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE

Absents :	
Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Clémentine JULIEN (jusqu'au point 2)	Emilie GAUDRÉ donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Stéphane KERSULEC donne pouvoir à Schirel LEMONNE	

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Chrystelle HERNANDEZ

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Madame Chrystelle HERNANDEZ a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale le 31 mars 2026, avec information immédiate du représentant de l'État dans le département,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant qu'en application de l'article L.270 du code électoral, Madame Romane GALLIAN, candidate suivante sur la liste « On adore Châteaugiron », est appelée à remplacer Madame Chrystelle HERNANDEZ,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_01-DE

Les membres du Conseil Municipal :

- **Prennent acte de l'installation de Madame Romane GALLIAN en qualité de conseillère municipale,**
- **Prennent acte de la modification du tableau du Conseil Municipal**

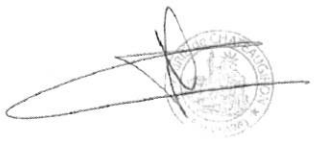
Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Action Sociale et à l'Inclusion



Laëtitia MIRALLES

Laëtitia MIRALLES